



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

OBJET : PROMESSE UNILATÉRALE D'ACHAT AVEC LA SAFER – PROPRIÉTÉ BAUDONNE

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. AJA	procuration à	M. SAUBIETTE
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. GONZALES
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENT EXCUSÉ

M. HERVELIN

ABSENTS :

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 30



**2019-12-133-DGS - PROMESSE UNILATÉRALE D'ACHAT AVEC LA SAFER -
PROPRIETE BAUDONNE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un appel à candidatures a été lancé par la SAFER concernant un ensemble de parcelles agricoles d'environ 6 hectares sises à Tarnos au lieu-dit « Baudonne ». La Commune s'étant portée candidate pour l'ensemble de la propriété afin d'en mettre une partie à disposition d'Emmaüs France pour y développer une structure agroécologique à vocation sociale tournée vers le maraîchage bio (projet de réinsertion de femmes sous main de justice) et pour le solde afin de donner à bail à tout agriculteur maraîcher local qui sera choisi et agréé par la SAFER.

Le Comité Technique de la SAFER réuni le 4 décembre dernier a décidé d'attribuer à la Commune une partie de la propriété, à savoir les parcelles cadastrées section G n° 96, 99 et 902 pour une surface totale de 25 132 m², seules destinées à accueillir le projet porté par Emmaüs France.

Il convient dès à présent de signer une promesse unilatérale d'achat permettant à la Commune d'acquérir ce bien qui sera donnée à bail dans le cadre de la création d'une structure agroécologique à vocation sociale tournée vers le maraîchage bio (projet de réinsertion de femmes sous main de justice).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu la promesse unilatérale d'achat établie par la SAFER dans le cadre de cette acquisition

Considérant que la Commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées G n°96, 99 et 902 pour une surface totale de 25 132 m².

DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une promesse unilatérale d'achat avec la SAFER concernant l'acquisition des parcelles sises à Tarnos lieu-dit « Baudonne » cadastrée section G n° 96, 99 et 902 pour une surface totale de 25 132 m².

DIT que le montant de cette acquisition est égal à 30 700 € (trente mille sept cents euros)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document afférent à cette transaction.

DIT que l'intégralité des frais d'acte et des documents annexes sera prise en charge par la Commune.

DIT que les sommes nécessaires pour le règlement de cette dépense seront prévues au budget

Votants : 30

Abstention : 2 (M. Dubus et Mme Corrihons)

Votes exprimés: 28

Pour: 21

Contre : 7 (MM. Lapébie, Laurent, Roblès et Poulaert et Mmes Montaucet, Bisbau et Faure)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 20 décembre 2019

Le Maire

